



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CUMA

Question écrite n° 46269

Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les aides destinées aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Au moment de leur création, il y a quelques années, des aides avaient été prévues pour faciliter leur mise en place. Elles ont aujourd'hui été supprimées. Lors de la discussion du budget du ministère de l'agriculture, il a été précisé que les CUMA devraient rester un outil au service des agriculteurs et qu'il convenait d'en examiner le financement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend adopter.

Texte de la réponse

Les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) participent à l'abaissement des coûts de production et conservent toute leur pertinence en agriculture. Elles constituent aussi un élément important d'animation du monde rural. Les aides de démarrage, maintenant anciennes, favorisant la création des CUMA n'apparaissent désormais plus nécessaires pour accompagner l'effort d'investissement et de modernisation des exploitations. L'essentiel de l'appui aux CUMA provient, en effet, de la mise en place de prêts subventionnés pour l'acquisition des machines et matériels. Le plafond de ces prêts vient d'être relevé à 2,75 millions de francs de réalisations pour les CUMA de vingt adhérents et plus et à 2 millions de francs pour celles qui réunissent moins de vingt adhérents.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46269

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6528

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 798